



TIRAGE DE LA QUATORZIÈME TRANCHE DE 200 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Dans le cadre du contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (« **OCABSA** »), conclu entre Europlasma S.A et European High Growth Opportunities Securitization Fund (« **EHGOSF** ») en date du 24 juin 2019, la Société annonce qu'elle a procédé ce jour au tirage de la quatorzième tranche de 200 OCABSA pour un montant nominal de 2.000.000 d'euros.

Ce programme finance les investissements relatifs au développement continu du Groupe, le besoin en fonds de roulement et notamment la poursuite des travaux d'optimisation de la ligne de production de l'usine Inertam. Il permet ainsi d'assurer l'exécution du plan de redressement par voie de continuation arrêté le 2 août 2019 par le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Les caractéristiques des OCABSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du [6 septembre 2019](#). La Société et EHGOSF ont ensuite adapté certaines conditions du financement (voir communiqué du [28 février 2020](#)). La présente émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Rappel du cadre juridique de l'émission

La Société rappelle que ce programme de financement a fait l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2019 ayant, dans sa dixième résolution, délégué au Conseil d'administration d'Europlasma S.A., tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 3.000 bons d'émissions d'OCABSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de EHGOSF. Le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite assemblée, a procédé le même jour à l'émission de 3.000 bons d'émission d'OCABSA réservés à EHGOSF. La Société attire l'attention du public sur le fait que la conversion ou l'exercice des titres émis dans le cadre de ce programme peut intervenir à tout moment à la demande du porteur et que les actions qui en sont issues sont librement cessibles sur le marché Euronext Growth (Paris), dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ».

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à la Société et à son groupe, ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « [information réglementée](#) ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr